



## Compte Rendu CE 18 août 2017

### Déclaration préalable des élus CGT :

*Le gouvernement Macron veut faire passer cet été en force et par ordonnance une nouvelle réforme du code du travail.*

*Cette réforme ne fait que poursuivre un mouvement déjà engagé par les lois El Khomri et Rebsamen.*

*Le gouvernement veut aller encore plus loin (sans évaluation des réformes précédentes), ce qui pose plusieurs problèmes en particulier :*

- **Le regroupement dans une instance unique** (CE, DP), d'abord dans les entreprises de moins de 200 salariés, puis dans les moins de 300 (DP, CE, CHSCT) avec suppression de la réunion séparée pour chaque IRP ;
- **Un encadrement strict des délais d'information et de consultation paralysant l'action du CE ;**
- **Dépénalisation de l'entrave**, seulement sanctionnée par une amende administrative de 7500 € maximum, etc..

*Nés en 1945, les CE sont là pour permettre leur mission « d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production ».*

*Aussi en tant qu'élus Cgt, nous rejetons toute fusion des IRP (DP, CE, CHSCT), la négociation collective est du ressort des organisations syndicales et nous refusons l'intégration du DS (délégué syndical) dans une instance unique.*

*Nous appelons donc les personnels de Pôle Emploi à se mobiliser le 12 septembre 2017 pour le retrait de ces réformes scélérates.*

Déclaration lue dans l'indifférence complète des autres organisations syndicales présentes, certainement non concernées par l'évolution de la législation sur le fonctionnement des instances du personnel.

### 1- Approbation des PV

Une fois de plus, les élus CGT au CE déplorent le retard sur la validation des PV.

En effet, de mois en mois, nous abordons les PV avec des dates de plus en plus tardives. Ce qui implique qu'ils sont mis à disposition sur l'intranet plusieurs mois après la tenue des CE : trajectoire GDD, télétravail, réorganisation des DT...

Rassurons-nous, le retard sera rattrapé courant octobre...

## 2 – Consultation sur les horaires variables prévus par le projet d'accord OATT Normandie.

### Déclaration des élus CGT :

*Suite à la présentation de la direction sur l'application des horaires variables dans le cadre du projet d'accord OATT, La CGT rappelle que ce projet recouvre bien d'autres champs. Il est donc réducteur que la direction consulte uniquement sur ce point.*

*Dans la perspective de mise en œuvre du projet d'accord OATT, La CGT demande l'engagement de la direction à informer et à travailler avec les représentants du personnel sur les notes de procédures organisationnelles.*

*La position des élus CGT en CE sur les horaires variables ne présage en rien de la position de la CGT quant à la signature du projet d'accord OATT.*

*Considérant les horaires plutôt favorables pour les agents de l'ex Basse Normandie et plus restrictifs pour l'ex Haute Normandie, les élus CGT au CE s'abstiennent.*

### Vote :

*Pour : 5 SNAP, 2 SNU/FSU, 1 CFDT, 2 CFE/CGC, 2 FO*

*Contre : 0*

*Abstention : 3 CGT*

## 3 – Consultation sur les jours de pont et les jours mobiles 2018.

4 Jours de pont en 2018 : 30 avril, 2 novembre, 24 et 31 décembre.

Il restera donc 1 jour de pont à la main des agents.

### Déclaration des élus CGT :

*Les élus CGT Normandie n'ayant pas trouvé de position concordante sur ce point, nous nous abstenons.*

### Vote :

*Pour : 2 FO, 1 CFDT, 2 CFE/CGC, 5 SNAP*

*Contre :*

*Abstention : 3 CGT, 2 SNU*

## 4 – Point sur les ASC et les demandes et secours.

### Aides et secours :

4 dossiers ont été présentés : 3 ont été acceptés et 1 rejeté.

## 5 - Questions diverses.

### ➤ Télétravail :

Les élus CGT ont demandé des précisions et un point sur le télétravail.

La Direction nous confirme que le télétravail débutera bien le 01/10/17 et qu'elle reviendra vers nous par mail pour la réponse à nos questions.

A savoir : Combien d'agents ont postulé au télétravail?

Nombre d'agents ayant obtenu 2 jours de télétravail ? 1 journée ?

Quel type d'emploi est concerné ? Le nombre de conseiller ? Fonction support ?

Le nombre de candidat qui ont eu un refus ?

Les agents ayant eu l'accord du télétravail, ont-ils tous reçu leur avenant du contrat de travail ?

Leur dotation matérielle ?

Suite aux tests du matériel un certain nombre de dysfonctionnements a été remonté. Pouvons-nous avoir des informations sur ceux-ci ? Sont-ils résolus ?

### ➤ Réorganisation des DT:

La CGT interroge la Direction sur le CHSCT et DP compétents suite à la fusion des DT27 et 61.

Celle-ci nous répond que les périmètres restent les mêmes.

Les agents de la DT 27 dépendent toujours des instances Haut-normandes et ceux de la DT61 de la Basse Normandie.

Conformément au CE du 30 mars 2017, la Direction nous confirme qu'il n'y a pas de mobilité géographique pour les managers et les agents.

### ➤ Effectifs :

Les élus CGT déplorent une nouvelle fois de ne pas pouvoir bénéficier d'informations nominatives concernant les démissions, ruptures conventionnelles ou créations de poste, ce qui ne nous permet pas d'avoir un regard suffisamment éclairé sur la situation des sites et services.

### CAE :

Suite à la décision ministérielle de réduire l'enveloppe des contrats aidés, nous interrogeons la direction sur l'avenir des agents en CAE non renouvelés à Pôle emploi et sur la répartition de leurs activités en agence. La Direction nous informe qu'un état des lieux par DT est en cours pour connaître l'étalement des départs, les tâches accomplies et envisager les solutions à proposer aux DAPE.

Concernant les collègues en CAE dont les renouvellements n'auront pas lieu, la Directrice régionale s'est engagée à ce que tous soient reçus en entretien et puissent bénéficier d'une formation ou d'une prestation (au même titre que tous les CAE inscrits à Pôle emploi).

### Trajectoire GDD :

Les élus CGT s'étonnent que dans le contexte de la soit disant baisse des charges GDD, un Directeur d'agence réquisitionne la totalité des conseillers double compétents et placement afin de réaliser des attentes GDD. La Direction nous demande les éléments et reviendra vers nous.

Services civiques :

La cible est de 123 services civiques en Normandie au 31 décembre 2017.

En réponse à notre questionnement sur l'accompagnement de ces jeunes, la Direction nous répond que Pôle emploi n'a aucune visibilité sur la suite de leur parcours (et ne veut surtout pas en avoir) et se retranche derrière le fait qu'ils n'ont pas de contrat de travail...

La Direction ne sait pas si la convention sera renouvelée, elle sait « juste » qu'on peut en « prendre » jusqu'au 31 décembre 2017 et que la durée de l'engagement est de 8 mois.

➤ Convention avec l'avocat :

La CGT déplore qu'il n'y ait pas eu de discussions au moment du projet avant la signature de la convention. Les élus CGT regrettent que nous devons passer par le filtre du secrétariat du CE pour poser une question à l'avocat.

La secrétaire du CE propose une réunion des élus pour aborder ce sujet.

➤ Dates à venir :

Commission Formation (Représentant CGT : Chrystelle Petit) : 20 septembre 2017

Commission Egalité pro (Représentant CGT Karine Le Pennusic) : 21 septembre 2017

Commission logement (Représentant CGT Sophie Leclerc) : pas de date

***Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.***

Le prochain CE se tiendra le 28 septembre 2017

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc, Karine Le Pennusic, Chrystelle Petit (Jourdain)

Représentant syndical : Eric Mathé



**Bulletin d'Adhésion à la CGT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Site, Service, Unité : .....

Tel : .....

E-Mail : .....@ .....

**A retourner auprès du militant de votre choix.**